

Collecte de la Taxe d'Apprentissage 2021

Sucy en Brie, le 06 janvier 2021

Objet : Demande d'attribution de la Taxe d'Apprentissage (salaires 2020)

Madame, Monsieur,

Le lycée Christophe Colomb de Sucy-en-Brie, offre des formations de niveaux 3, 4 et 5 :

- Une **voie BTS** :
SN : Systèmes Numériques option Informatique et Réseaux
- Une **voie professionnelle** :
SN : Systèmes Numériques option Audiovisuels, Réseau et Equipements Domestiques et option Réseaux Informatiques et Systèmes Communicants
- Une **voie technologique** :
STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable spécificité Systèmes d'Information et Numérique et spécificité Innovation Technologique et écoconception

Le lycée Christophe Colomb met tout en œuvre pour que la formation de ses élèves et de ses étudiants soit la meilleure possible. Pour cela, nous avons besoin de vous. En effet, pour mettre à disposition des jeunes, les matériels et les équipements nécessaires à leur apprentissage, nous disposons d'une ressource essentielle, **la taxe d'apprentissage**. Comme vous le savez, cette taxe est versée chaque année, par chaque entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés. Elle contribue au financement des formations professionnelles et technologiques ainsi que de l'apprentissage. Suite au décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019, une partie de cette taxe peut être versée directement par une entreprise vers l'établissement scolaire de son choix (**13% du solde de la taxe d'apprentissage**) et soutenir ainsi les projets pédagogiques souhaités. Le solde de la taxe d'apprentissage est à verser entre **le 1^{er} janvier et le 31 mai 2021**.

Nous vous remercions sincèrement par avance, pour votre soutien financier. Le règlement est possible, par chèque bancaire à l'ordre du lycée Christophe Colomb, agent comptable, 154 rue de Boissy, 94370 Sucy-en-Brie (code UAI : 0941918z) ou par virement bancaire, domiciliation DDFIP du Val de Marne - IBAN : FR76 1007 1940 0000 0010 0121 801 - BIC : TRPUFRP1.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre sincère gratitude.

Le Proviseur,



Monsieur Philippe GIACOBBI

La Directrice Déléguée aux
Formations Professionnelles et Technologiques,



Madame Carine CARRERE